

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2024.057

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2024

En exercice : 14
Présents : 10
Procurations : 3
Votants : 13

Étaient présents : CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, THOMAS Corinne.

Absents avec procuration :

M. CARRE Christian a donné procuration à Mme PRON Bénédicte.
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. Jean Paul JALBY.
M. NOEL Patrick a donné procuration à M. Christian DELESGUES

Objet:
**Tarifs
municipaux 2025**

Absente excusée : SENOTIER SANDRINE

Absent non excusé : /

Secrétaire : COQUERY Liliane

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs des services municipaux qui seront applicables en 2025. Monsieur le Maire présente les tarifs municipaux proposés.

CENTRE SOCIO-CULTUREL

		complet sauf salle réunion (qui est ajoutée gratuitement si besoin)	salle réunion/ba r/hall	salle réunion
	Caution	700 €	400 €	200 €
½ journ ée (4 h en journ ée)		Location	Location	Location
	particuliers et sociétés extérieurs à Saint-Satur			50 €
	particuliers et sociétés de Saint- Satur et organismes de formation			30 € (10% de remise à partir de 5 unités sur 1 mois et 20% à partir de 10 unités sur 1 mois)
1 jour		Location	Location	Location
	particuliers et sociétés extérieurs à Saint-Satur	600 €	150 €	100 €
	particuliers et sociétés de Saint- Satur et organismes de formation	350 €	80 €	60 € (40€ pour soirée jeunes)
	Associations de Saint-Satur et Collège F. Leca	150 €	80 €	gratuit
	Associations de la CDC Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire	350 €	150 €	Gratuit 1 jour par an
	Associations extérieures	350 €	150 €	50 €
	Associations extérieures (rifles ou loto)	600 €	pas de location	pas de location
	Associations Saint-Satur (rifles ou loto)	200 €		
2 jours		Location	pas de location	
	particuliers et sociétés et associations extérieurs à Saint- Satur	1 100 €		
	Particuliers, sociétés et associations de Saint-Satur	600 €		
3 jours	Associations extérieures (rifles ou loto)	1 100 €	pas de location	
		Location		
	particuliers et sociétés extérieurs à Saint-Satur	1 200 €		
	particuliers et sociétés de Saint- Satur	700 €		
	associations 1 créneau 2h/semaine/ an	500 €		200 €

Les associations de Saint-Satur disposeront de la salle un jour gratuitement par an à l'exception de l'organisation de raffles ou lotos.

Les associations de Saint-Satur bénéficieront de trois mises à disposition gratuites pour l'organisation de manifestations culturelles (concert, théâtre...).

L'office de tourisme du Grand Sancerrois disposera de la salle gratuitement pour des réunions d'information ou pour l'assemblée générale.

La Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire disposera de la salle gratuitement pour des réunions et pour le centre de loisirs.

Les organismes publics (Communauté de Communes, Région, Etablissement Public Loire, les Syndicats) disposeront de la salle gratuitement pour des réunions et pour le centre de loisirs.

Le Comité des Fêtes de Saint-Satur disposera de la salle gratuitement, hormis pour l'organisation de loto ou raffles

Les écoles de Saint-Satur et l'APE des écoles de Saint-Satur disposeront de la salle gratuitement.

Les Amis de l'Abbatiale disposeront de la salle gratuitement pour l'organisation des Puces.

L'ADMR disposera de la salle gratuitement pour l'organisation de la braderie annuelle.

La Croix Rouge disposera de la salle gratuitement une fois par an.

Le collège F. LECA pourra disposer de 10 créneaux de 2h gratuits par an, sous respect de réalisation du ménage.

L'APE du collège de Sancerre pourra disposer de la salle gratuitement une fois par an.

Les demandes d'occupation prolongées onéreuses donneront lieu à une délibération spécifique du conseil municipal pour la fixation du tarif applicable.

Retenue en cas d'insuffisance de ménage : 50 €/heure.

CIMETIERE

Concession pleine terre 15 ans

Simple : 250 € double : 550 €

Concession pleine terre 30 ans

Simple : 550 € double : 1200 €

Columbarium

15 ans : 300 € 30 ans : 600 €

GARDERIE

Tranche pour calcul du Quotient Familial (QF)	QF inférieur à 581 €	QF supérieur ou égal à 581 €
Moins de 20 unités par semaine	0.45 € la demi-heure	0.50 € la demi-heure
Plus de 20 unités par semaine	0.40 € la demi-heure	0.45 € la demi-heure

Sauf circonstances exceptionnelles, chaque dépassement d'horaire entrainera une facturation forfaitaire supplémentaire de 5 €.

CANTINE

Tranche quotient familial	0-1000	1001-1600	1601 et +
Tarif	1€	2,70€	3,20 €

Une majoration de 5 € supplémentaire sera pratiquée sur le prix du repas en cas de fréquentation sans réservation du service.

Tarif repas adulte : 5,35 €

TRANSPORT SCOLAIRE

Frais d'inscription : 25 € par enfant.

DROITS DE PLACE COMMERCANTS NON SEDENTAIRE (Marché...)

	Abonné	Non Abonné
Droit de place	0,30 € / m ²	0,50 € / m ²
Branchement électrique	2 € / jour	
Fête foraine	0,05 €/m ² /jour	

DROITS DE PLACE PORT DE PLAISANCE

DROITS DE PLACE :

Tarifs du port de plaisance de Saint-Satur			
Longueur	Nuitée	Mensuel octobre-mars	Mensuel Avril-septembre
< 6 m	8,50 €	50 €	65 €
6 - <8 m		55 €	70 €
8 - <10 m	10,50	65 €	90 €
10 - <12 m	€	75 €	105 €
12 - <15 m	11,50 €	115 €	140 €
15 - <20 m	14 €	130 €	165 €
20 - <30 m	16 €	145 €	175 €
30 m et plus	20 €	160 €	205 €

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE ET EAU DU PORT DE PLAISANCE

Electricité	Eau
4 € / j	4 € / j

MILLE CLUB

	Cauton	Mille Club
		200 €
½ journée (4 h en journée)		Location
	Particuliers et sociétés extérieurs à Saint-Satur	50 €
	Particuliers et sociétés de Saint-Satur et organismes de formation	30 € (10% de remise à partir de 5 unités sur 1 mois et 20% à partir de 10 unités sur 1 mois)
1 jour		Location
	particuliers et sociétés extérieurs à Saint-Satur	100 €
	particuliers et sociétés de Saint-Satur et organismes de formation	60 € (40€ pour soirée jeunes)
	Associations de Saint-Satur et Collège F. Leca	gratuit
	Associations de la CDC Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire	Gratuit 1 jour par an
	Associations extérieures	50 €
	Associations extérieures (rifles ou loto)	pas de location
	Associations Saint-Satur (rifles ou loto)	Pas de location
	Associations 1 créneau 2h/semaine/ an	200 €

Les conditions dérogatoires de gratuité applicables au Centre Socio-Culturel s'appliquent aussi au Mille Club.

Le Club de Rugby bénéficie prioritairement et à titre gratuit de la mise à disposition de cette salle conformément à la convention signée avec l'association.

MAIRIE

Salle de réunion : mise à disposition gratuite des associations pour l'organisation de permanences ou réunions.

Salle du conseil de la mairie :

		salle réunion
	Caution	200 €
½ journée (4 h en journée)		Location
	particuliers et sociétés extérieurs à Saint-Satur	50 €
	particuliers et sociétés de Saint-Satur et organismes de formation	30 € (10% de remise à partir de 5 unités sur 1 mois et 20% à partir de 10 unités sur 1 mois)
1 jour		Location
	particuliers et sociétés extérieurs à Saint-Satur	100 €
	particuliers et sociétés de Saint-Satur et organismes de formation	60 € (40€ pour soirée jeunes)
	Associations de Saint-Satur et Collège F. Leca	gratuit
	Associations de la CDC Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire	Gratuit 1 jour par an
	Associations extérieures	50 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les tarifs municipaux 2025 présentés ci-dessus.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 6 décembre 2024

le Maire, Christian DELESGUES

la Secrétaire, Mme COQUERY Liliane



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 9 décembre 2024

